

Checklist:

Soyez bien préparé

Ne pensez jamais : "Cela n'arrive qu'aux autres". Car chaque année, 7 chauffeurs sur 100 provoquent un accident de la circulation. Cela peut donc arriver à tout le monde. Mieux vaut être bien préparé.

Ayez toujours les équipements suivants dans votre véhicule :

- un formulaire de constat d'accident européen. Il est obligatoire. Vous pouvez déjà remplir les cases 6,7 et 8 à l'avance et gagner ainsi du temps au moment de l'accident ;
- un gilet fluorescent (également obligatoire) ;
- un extincteur (également obligatoire) ;
- un kit "premiers secours en cas d'accident" ;
- un stylo et du papier ;
- un appareil photo ou un smartphone ;
- une craie pour tracer les contours des véhicules.

Sachez à quoi ressemble un formulaire de constat d'accident, afin de ne pas avoir à le découvrir dans le stress d'un accident. Familiarisez-vous [ici](#) ^[1] avec le formulaire de constat d'accident.

Aidez d'abord les blessés

Assurez d'abord votre propre sécurité. Blessé, vous ne serez d'aucun secours pour personne. Prévenez immédiatement les services d'urgence au numéro **112** (numéro d'urgence général) s'il y a des blessés. Décrivez brièvement la situation et indiquez l'endroit exact de l'accident. Allumez vos clignotants, enfilez votre gilet fluo et mettez en place votre triangle (30 mètres avant l'accident sur une route ordinaire et 100 mètres avant l'accident sur une voie rapide).

Récoltez des preuves

- Si un conducteur impliqué dans l'accident prend la fuite, notez son numéro de

plaque et tâchez de noter les coordonnées des témoins éventuels.

- Demandez toujours les coordonnées des éventuels témoins et tâchez de (faire) noter par écrit déjà leur déclaration.
- Prenez des photos des véhicules, du lieu de l'accident et des panneaux de signalisation.
- Dessinez l'emplacement des véhicules concernés à la craie sur la route avant de les déplacer. Suivez les contours des roues.

Complétez toujours le formulaire de constat d'accident

Pour votre assureur, le constat ^[1] amiable d'accident automobile est très important pour comprendre les circonstances de l'accident : il se base en effet sur le document pour décider qui est responsable de l'accident et pour procéder au paiement du sinistre. Si plus de 2 véhicules sont impliqués dans l'accident, complétez alors autant de formulaires qu'il y a de véhicules avec lesquels vous êtes entré en collision.

Complétez le formulaire même si vous décidez de régler le sinistre avec l'autre conducteur sans intervention de l'assurance. Si l'autre conducteur ne respecte pas l'accord conclu, vous pourrez envoyer le formulaire de constat d'accident à votre assureur.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'autre conducteur sur les circonstances de l'accident, indiquez votre version des faits dans la case 'Remarques' au recto et dans la case 'Responsabilités' au verso. Vous pouvez également remplir chacun votre propre formulaire de constat d'accident. La police peut vous aider à remplir le formulaire de constat d'accident, mais elle ne se déplace pas toujours en cas d'accident : elle ne doit venir sur place que lorsqu'il y a des blessés.

Contactez votre assureur au plus vite

Envoyez au plus vite le formulaire de constat d'accident à votre assureur. Certains contrats d'assurance imposent un délai maximum. Faites attention ! L'assureur établira un dossier, un expert réalisera une estimation des coûts et votre assureur vous versera la somme à laquelle vous avez droit. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser la somme reçue pour réparer votre véhicule.

URL source: <https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/checklists-conseils/checklist-accident-de-la-circulation>

Liens

[1] <https://www.wikifin.be/fr/thematiques/assurer/assurance-vehicules/en-pratique/constat-daccident>